

Distribution

- par mél
- sur webpage dès le 7.1.2009:
www.scnat.ch/f/services/formulare

Aux trésorier(e)s
des

- **sociétés membres**
- **commissions**
- **comités nationaux**

Berne, le 17 décembre 2008

Compte d'exploitation et bilan 2008

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint les formulaires pour la présentation du compte d'exploitation 2008 et du bilan.

Le délai de renvoi pour **les commissions et comités nationaux**
est fixé au plus tard au

20 février 2009

Pour toutes **les sociétés membres** le renvoi peut être fait
jusqu'au **31 mars 2009**.

Vous êtes instamment priés de respecter ce délai afin que nous puissions tenir nos propres échéances administratives pour la révision des comptes de nos organes au début du mois de mars.

Les formulaires ont été légèrement adaptés aux nouvelles structures de l'Académie. Les titres dans les dépenses correspondent aux "objets pouvant bénéficier de soutien" (selon matrice de planification pour le budget) ainsi qu'aux indications dans nos lettres de crédits d'avril de cette année.

Pour la soumission à la TVA de la SCNAT ainsi que les commissions, voir annexe TVA.

Procédure: Nous vous saurions gré d'utiliser, dans la mesure du possible, les formulaires annexés «Compte d'exploitation 2008 et bilan au 31.12.2008» ou de présenter vos comptes selon ce modèle. Les sociétés membres sont libres d'utiliser leurs propres comptes annuels.

Les contributions de la SCNAT doivent être mentionnées en tant que telles. Elles sont toujours affectées à des objets précis de la matrice de planification pour le budget et doivent donc figurer lors du décompte dans les rubriques correspondantes (voir lettre d'ouverture de crédit d'avril 2008). Ainsi un crédit destiné à une "publication" doit figurer à la rubrique 4 des dépenses «Produits imprimés pour une diffusion du savoir» des comptes d'exploitation.

Les comptes **des commissions et des comités nationaux** sont révisés par la SCNAT. A cet effet nous vous prions de nous faire parvenir les comptes bouclés et la comptabilité ainsi que **les pièces justificatives**. Ces dernières doivent être numérotées en continu. **Les numéros doivent aussi figurer dans la comptabilité à côté des montants relatifs**. L'annexe «Les 10 règles d'or de la comptabilité» vous renseignera en détail sur la manière de procéder. → Pour les commissions: Voir la feuille de renseignement sur la TVA!

Les **sociétés membres** doivent joindre le rapport des réviseurs au compte d'exploitation et au bilan signés par le président et le trésorier. Les sociétés spécialisées ainsi que les sociétés cantonales et régionales sont également priées de remplir **le formulaire relatif à l'utilisation des crédits affectés en 2008** et d'y joindre les **pièces justificatives** (copies). Nous vous prions de ne pas envoyer toute la comptabilité.

Les contributions, partielles ou totales, qui n'auraient pas été utilisées pour des activités inscrites dans le plan de budget 2008, sont à restituer à la SCNAT. Nous vous serions reconnaissants de retourner le solde de crédits non utilisés sans rappel de notre part sur le compte CCP 30-36270-1 Académie des sciences naturelles, Berne. Le report n'est possible que dans des cas particuliers et seulement sur requête justifiée, laquelle devrait nous parvenir également jusqu'au 20 février 2009 au plus tard.

Pour toutes questions de finances, Mme Sylvia Furrer reste à votre disposition, tél. 031 310 40 37. Si vous le désirez nous vous enverrons les formulaires (en français ou en allemand) également par poste.

En vous remerciant beaucoup de votre collaboration, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations avec nos meilleurs voeux pour les jours de fêtes.



Dr Jürg Pfister
Secrétaire général



Sylvia Furrer
Responsable des finances

Annexes:

- Compte d'exploitation 2008 et bilan au 31.12.2008
- Pour sociétés spécialisées et SCR: Tableau de justification de l'utilisation des crédits alloués
- «Les 10 règles d'or de la comptabilité»
- Feuille d'information sur la TVA (**que pour les commissions**)